INSCRIPTION AU VIDE MAISON COLLECTIF DU 15 MAI 2022

Chers Ableigeoises et Ableigeois,

Voici les informations à connaitre ainsi que les documents obligatoires pour votre inscription définitive à cet évènement :

**1/Informations**

L’Inscription est gratuite.

**Les participants s’engagent à exposer leurs marchandises dans leur propriété et ne pas déborder sur les espaces publics (pelouse, trottoir)**

Les maisons participantes seront signalées par un **ballon** que nous vous fournirons.

**Il faudra afficher le document cerfa que vous aurez complété sur la devanture de votre maison, visible depuis la rue, le jour de l’évènement et nous faire parvenir la photocopie de ce cerfa par mail ou par la boite aux lettres mairie.**

**Des plans des maisons participantes de la Villeneuve Saint Martin et d’Ableiges seront réalisés** et **mis à disposition des visiteurs, par affichage à plusieurs endroits dans les villages.**

Des parkings publics seront proposés aux visiteurs

* Au bourg : place de la mairie et parking de l’école
* Au hameau : parking du cimetière et parking de l’école

Selon la situation sanitaire, il faudra :

* Appliquer le protocole sanitaire en vigueur
* Mettre à disposition du gel hydroalcoolique aux visiteurs

**2/ Documents obligatoires**

**A nous retourner impérativement avant le 15 avril 2022**

Pour valider votre inscription, complétez et faites-nous parvenir par mail commission.fetes-asso@ableiges.fr ou dépôt papier en mairie ou dans sa boite aux lettres :

🞏 Le document CERFA ci-joint (à remplir en deux exemplaires, un pour la mairie, le second à afficher sur votre habitation)

🞏 La déclaration sur l’honneur de non-participation à deux autres ventes au déballage ci joint

🞏 La photocopie recto-verso d’une pièce d’identité

Si les documents retournés par mail ne sont pas nets, clairs ou propres, votre inscription ne sera pas validée.

🞏 La Prise de connaissance de vos droits « informatique et libertés » ci-dessous

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d’un traitement informatisé par la Mairie d'Ableiges pour tenir un registre des inscriptions, pour réaliser une carte interactive des maisons participant au vide-maison collectif.

Le responsable de traitement a désigné l’ADICO sise à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de déléguée à la protection des données.

Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Maire et élus de la commune.

Les données sont conservées pendant 3 mois.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit à la limitation du traitement ainsi que votre droit à la portabilité de ces données.
Le droit d’opposition ne s’applique pas dans ce cas. Ce consentement peut être retiré à tout moment. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données ou le service chargé de l’exercice de ces droits à l’adresse suivante : mairie@ableiges.fr ou commission.fetes-asso@ableiges.fr. Si vous estimez que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Consultez le site cnil.fr pour plus d’informations sur vos droits.

🞏 J’ai pris connaissance du traitement des données que je communique à la mairie d’Ableiges